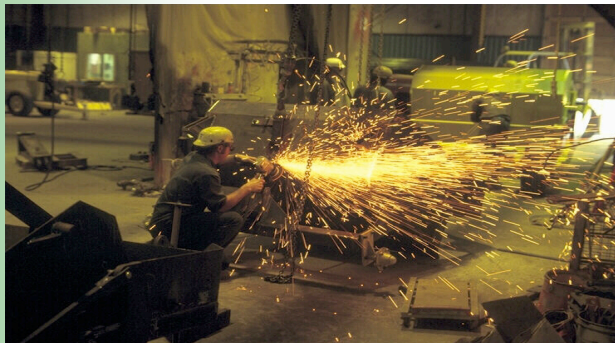




**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE LA PME ET DE L'ARTISANAT**

SEMINAIRE SUR LES SERVICES FINANCIERS ET COMMERCIAUX

**INTERVENTION DE
Mr Ammouri BRAHITI CHEF DE CABINET DU
MINISTRE DE LA PME ET DE L'ARTISANAT
ET COORDONNATEUR NATIONAL DU PROGRAMME MEDA PME**



**TUNIS, TUNISIE
11 - 14 /12 / 2006**

Présentation du secteur

La PME et l'Artisanat, un secteur important et en pleine croissance

Encadré par des textes fondamentaux:

La Loi d'orientation n° 01-18 du 12 décembre 2001 dont les dispositions principales sont:

- Définition et contenu de l'entité PME;
- Soutiens et aides adaptés à la promotion de la PME;
- Développement de nouveaux mécanismes de financement;
- Amélioration de la compétitivité de la PME;
- Émergence de nouvelles activités;
- Promotion de la sous-traitance;
- Mettre à disposition des PME l'information économique.

L'Ordonnance de 1996 fixant les règles régissant l'Artisanat.

**La dynamique de développement engagée par les pouvoirs publics
a permis de réserver 45 milliards de DA sur la période 2002-2005.**

Les données clés pour l'année 2005

- Nombre de PME : **342 788** PME dont:
 - **245.842** PME privées soit**71,72** %
 - **874** PME publics soit..... **00,25** %
 - **96.072** Artisans soit**28,03** %
- Évolution du secteur : **environ 9,5 %** (par rapport à 2004).

Les données clés pour l'année 2005

- Effectif : **1 157 856** salariés dont :
 - **888 829** salariés déclarés dans les PME privées soit**76,76** %,
 - **76 283** salariés déclarés dans les PME publiques soit**06,60** %,
 - **192 744** artisans soit..... **16,64** %,

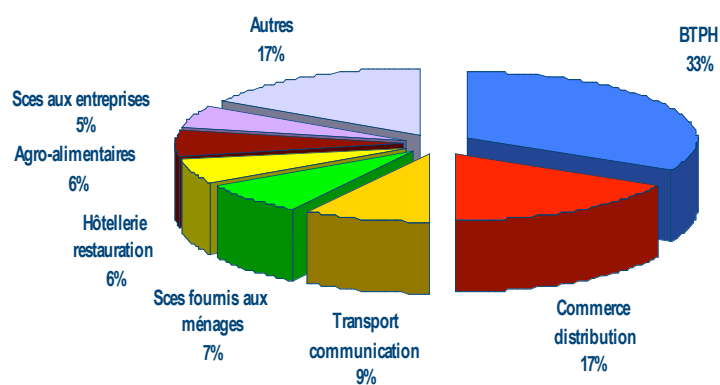
Les données clés pour l'année 2005

- Croissance du secteur privé: **09 %**.⁽¹⁾
- Contribution au PIB: **1.884 Milliards DA** soit **77 %**.⁽²⁾
- Nombre de PME exportatrices: **500 PME**.

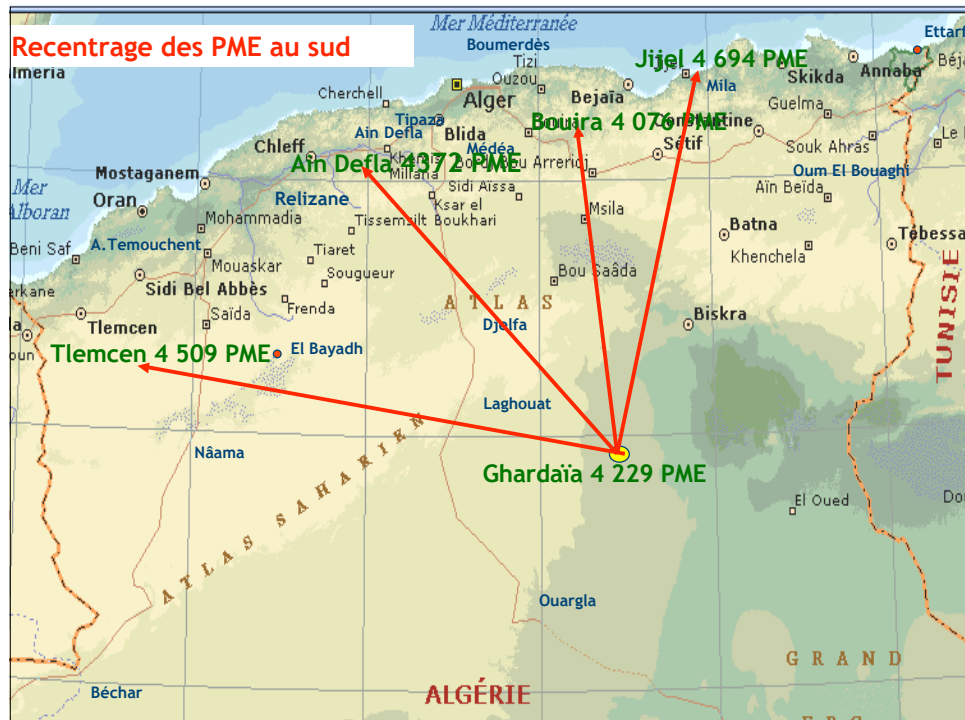
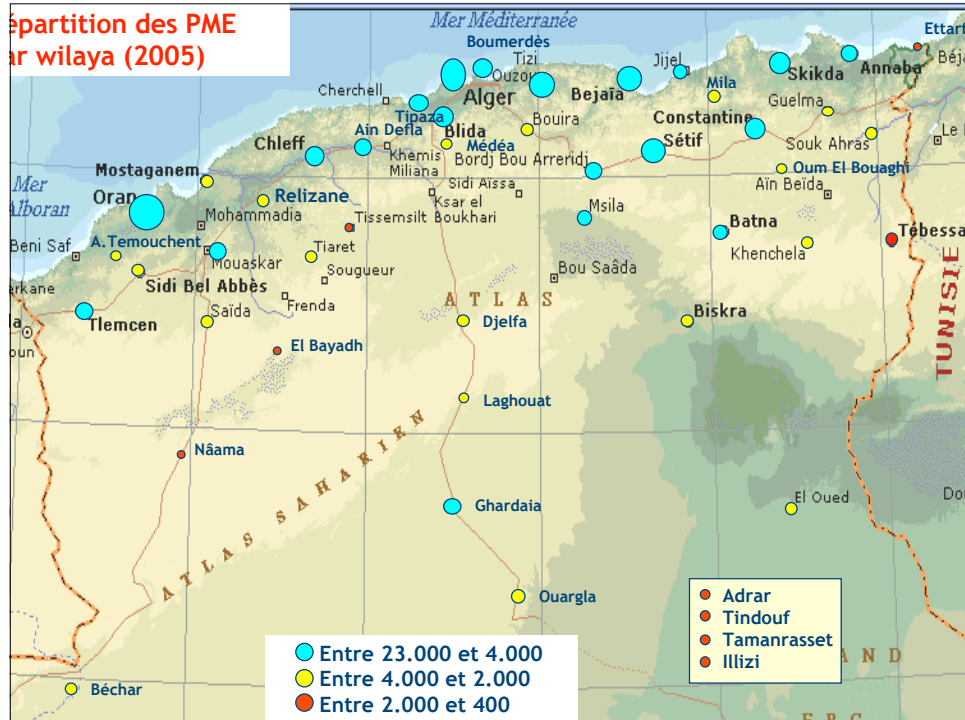
(1) Augmentation annuelle de 17500 PME par rapport à l'année 2004.

(2) Hors hydrocarbures.

Répartition des PME par secteur d'activités



Autres : Bois, textile, cuir, chimie, électrique/électronique, métallique, agriculture...



**Les politiques de promotion de la PME
ont permis d'engager plusieurs programmes
d'appui et de soutien au secteur de la PME,**

**Programmes de promotion et de soutien
à la PME et à l'Artisanat**

- ▶ Fonds de garantie des crédits à la PME (FGAR);
- ▶ Caisse de garantie des crédits d'investissements (CGCI PME);
- ▶ Mise en place des services extérieurs du Ministère;
- ▶ Centres de facilitation des PME;
- ▶ Pépinières d'entreprise;
- ▶ Conseil national consultatif pour la promotion des PME ;
- ▶ Conseil national de la promotion de la sous-traitance;
- ▶ Système d'information;
- ▶ Programme de compétitivité;
- ▶ Création de l'Agence nationale de développement de la PME;
- ▶ Création de maisons de l'Artisanat, de centres de savoir faire locaux;
- ▶ Centres d'estampillage et centrale d'approvisionnement en matière première;

L'accord d'association avec l'UE en vigueur depuis septembre 2005, les enjeux et les défis requis par la mondialisation interpellent les PME à améliorer leur compétitivité.

Dans cette dynamique le Ministère de la PMEA lance courant 2006 un programme national de mise à niveau des PME dont l'exécution sera confiée à **l'Agence Nationale de Développement de la PME.**

L'AND-PME

L'Agence Nationale de développement de la PME (*)

L'Agence est l'instrument de l'Etat en matière de mise en œuvre de la politique nationale de développement de la PME.

Elle a pour missions notamment de :

- **Mettre en œuvre** le programme national de mise à niveau des PME et d'assurer son suivi;
- **Promouvoir l'expertise et le conseil** en direction des PME;

(*) Décret exécutif n° 05-165 du 03 mai 2005 portant création, organisation et fonctionnement de l'AND-PME.

Programme d'actions valorisé

Le financement du programme national de mise à niveau de la PME est basé sur un budget fixé à **1 milliard de DA annuellement**, conformément à la décision du Conseil des Ministres lors de sa session du 08 mars 2004 et l'article 71 de la loi de finances pour 2006 (loi n°05-16 du 31/12/2005) portant ouverture dans les écritures du Trésor, un compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds national de mise à niveau des PME » .

❖PREMIERES ACTIONS DE MISE A NIVEAU SONT PREVUES AU PREMIER SEMESTRE 2007

PERSPECTIVES

•Nouveaux instruments financiers:

- Des fonds de garanties de crédits spécifiques à des activités innovantes;
- Des crédits de restructuration;
- Des crédits pour la stabilité des entreprises;

- Création de centres techniques par filière d'activités;
- Recensement général des PME;
- Tableau de bord des indicateurs économiques;
- Innovation technologique et développement de la PME ;
- Consortium des PME exportatrices.

Conclusion

L'année 2006 a permis d'engager et de réaliser plusieurs actions.

La politique du Gouvernement est orientée fondamentalement sur:

- **Création de: 100 000 entreprises,**
- **Insertion des jeunes dans la vie active,**
- **Création d'emplois durable,**

**Ce sont autant de défis qui nous interpellent,
la PME reste la véritable alternative de croissance
hors hydrocarbures**

إصفااتكم حسن على شكرا

MERCI DE VOTRE ATTENTION